

2008s-15

**La charge fiscale nette des
particuliers au Québec et dans les
pays du G7 : le Québec est en
excellente position et maintes fois
champion des réductions fiscales!**

Luc Godbout, Suzie St-Cerny

Série Scientifique
Scientific Series

Montréal
Mai 2008

© 2008 *Luc Godbout, Suzie St-Cerny*. Tous droits réservés. *All rights reserved*. Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.
Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source.



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

CIRANO

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.

Les partenaires du CIRANO

Partenaire majeur

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Partenaires corporatifs

Alcan inc.
Banque de développement du Canada
Banque du Canada
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
Banque Royale du Canada
Banque Scotia
Bell Canada
BMO Groupe financier
Bourse de Montréal
Caisse de dépôt et placement du Québec
DMR Conseil
Fédération des caisses Desjardins du Québec
Gaz de France
Gaz Métro
Hydro-Québec
Industrie Canada
Investissements PSP
Ministère des Finances du Québec
Raymond Chabot Grant Thornton
State Street Global Advisors
Transat A.T.
Ville de Montréal

Partenaires universitaires

École Polytechnique de Montréal
HEC Montréal
McGill University
Université Concordia
Université de Montréal
Université de Sherbrooke
Université du Québec
Université du Québec à Montréal
Université Laval

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.

Les cahiers de la série scientifique (CS) visent à rendre accessibles des résultats de recherche effectuée au CIRANO afin de susciter échanges et commentaires. Ces cahiers sont écrits dans le style des publications scientifiques. Les idées et les opinions émises sont sous l'unique responsabilité des auteurs et ne représentent pas nécessairement les positions du CIRANO ou de ses partenaires.

This paper presents research carried out at CIRANO and aims at encouraging discussion and comment. The observations and viewpoints expressed are the sole responsibility of the authors. They do not necessarily represent positions of CIRANO or its partners.

ISSN 1198-8177

Partenaire financier

Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec 

La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 : le Québec est en excellente position et maintes fois champion des réductions fiscales! *

Luc Godbout[†], Suzie St-Cerny[‡]

Résumé / Abstract

La présente publication recherche à illustrer l'évolution récente de la charge fiscale des particuliers québécois en utilisant la méthodologie développée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son étude intitulée : Les impôts sur les salaires. La charge fiscale nette des particuliers québécois est calculée pour différents niveaux de revenus et selon différentes situations familiales pour 2000 et 2006 et les résultats sont comparés à ceux des pays du G7.

En évitant le piège de la comparaison de la charge fiscale qui porte uniquement sur le poids des impôts sur le revenu, l'étude offre un éclairage nouveau sur la charge fiscale au Québec et son évolution récente. En effet, pour mesurer la charge fiscale nette des particuliers, les impôts sur le revenu payés par les contribuables sont considérés, mais également les cotisations sociales versées ainsi que les différentes prestations reçues.

Les principaux constats faits sont les suivants :

1. Malgré le fait que le Québec utilise davantage l'impôt sur le revenu que d'autres pays du G7, les cotisations sociales plus faibles jumelées aux généreuses prestations mises en place par le régime fiscal amènent la charge fiscale nette des contribuables québécois à se comparer avantageusement avec celle de la moyenne des pays du G7.
2. En comparant l'année d'imposition 2006 à l'année 2000, les réductions d'impôts annoncées par les gouvernements au fil des années ont fait en sorte que le Québec est maintes fois le champion, parmi les pays du G7, en ce qui a trait à l'importance des réductions fiscales.
3. La position favorable du Québec devrait encore s'améliorer au cours des années à venir avec les réductions d'impôts sur le revenu qui entrent en vigueur le 1er janvier 2008 au Québec.

Mots clés : impôt sur le revenu, cotisations sociales, prestations, charge fiscales, comparaison, Québec, G7.

* Cette étude a été financée par la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et a précédemment été diffusée sur son site Internet.

[†] Luc Godbout est professeur au programme de maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke (lgodbout@adm.usherbrooke.ca).

[‡] Suzie St-Cerny est professionnelle de recherche à la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke (Suzie.St-Cerny@USherbrooke.ca).

Table des matières

Table des matières	i
Liste des tableaux	ii
Mise en contexte	1
Méthodologie	3
a) Salaire moyen	3
b) Impôts sur le revenu payés	4
c) Cotisations sociales payées	5
d) Prestations reçues.....	6
e) Types de ménage analysé	7
Charge fiscale nette au Québec en 2006	8
Célibataire sans enfant	8
Couple sans enfant	8
Couple avec deux enfants.....	8
Famille monoparentale avec deux enfants	9
Comparaison internationale et évolution de la charge fiscale nette entre 2000 et 2006	12
a) Célibataire, cinq situations de revenus.....	12
Célibataire gagnant 67 % du salaire moyen	13
Célibataire gagnant le salaire moyen.....	13
Célibataire gagnant 167 % du salaire moyen	14
Célibataire gagnant 200 % du salaire moyen	14
Célibataire gagnant 300 % du salaire moyen	15
b) Couple sans enfant	17
c) Couple avec deux enfants, quatre situations de revenus.....	17
Couple avec enfants gagnant 100 % du salaire moyen.....	18
Couple avec enfants gagnant 133 % du salaire moyen.....	18
Couple avec enfants gagnant 167 % du salaire moyen.....	19
Couple avec enfants gagnant deux fois 167 % du salaire moyen (334 %).....	19
d) Famille monoparentale avec deux enfants.....	21
Conclusion	22

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Impôts, cotisations et prestations, Québec – Année d'imposition 2006.....	11
Tableau 2 :	Évolution de la charge fiscale nette, 2000 et 2006 Célibataire sans enfant	16
Tableau 3 :	Évolution de la charge fiscale nette, 2000 et 2006 Couple sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen	17
Tableau 4 :	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 Couple ayant deux enfants.....	20
Tableau 5:	Évolution de la pression fiscale, 2000-2006 Famille monoparentale ayant deux enfants, salaire égal au deux tiers du salaire moyen	21

Mise en contexte

Il est fréquent d'entendre dire que les Québécois sont les contribuables les plus lourdement taxés en Amérique du Nord. L'application combinée des impôts sur le revenu perçus par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec contribue largement à ce constat. Bien que la charge fiscale des particuliers déborde de la simple application de ces impôts sur le revenu, c'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'alléger le fardeau fiscal des contribuables par la réduction de l'impôt des particuliers de près de un milliard de dollars le 1^{er} janvier 2008.

La présente étude n'a pas pour objectif d'évaluer la pertinence d'alléger l'impôt sur le revenu des particuliers du Québec. En fait, l'étude cherche simplement à illustrer l'évolution récente de la charge fiscale des particuliers québécois.

Pour cela, il faut s'interroger dès le départ sur la pertinence de prendre uniquement en compte la charge des impôts sur le revenu en vue de la mettre en perspective avec d'autres juridictions. Ici, pour mesurer la charge fiscale nette des particuliers, la présente étude utilise non seulement les impôts sur le revenu payés par les contribuables, mais également les cotisations sociales qu'ils versent ainsi que les différentes prestations dont ils bénéficient. Ce mécanisme à trois volets permet de mesurer plus adéquatement la charge fiscale nette des contribuables en évitant de faire un constat, qui serait forcément partiel, ne portant que sur le poids des impôts sur le revenu sans égard au niveau de prélèvements des cotisations sociales et de prestations gouvernementales. Or, l'un ne va pas sans l'autre pour mesurer adéquatement l'imposition des revenus des salariés. Cette approche évite également de tirer un jugement hâtif sur une apparente réduction de l'impôt sur le revenu, qui aurait été compensée, en tout ou en partie, par une modification des cotisations sociales ou des prestations gouvernementales offertes. En outre, cette méthode facilite les comparaisons internationales où la répartition des impôts sur le revenu des particuliers, des cotisations sociales et des prestations gouvernementales peut différer considérablement d'un pays à un autre. Il convient de comparer la charge fiscale nette.

La charge fiscale nette des particuliers (CFN) pour un revenu (R) donné peut s'exprimer de la manière suivante :

$$CFN = \frac{[IR + CSP - PRP]}{(R)}$$

où :

R représente le revenu du particulier;

IR représente la somme des impôts sur le revenu des particuliers;

CSP représente la somme des cotisations de sécurité sociale à la charge du particulier;

PRP représente les prestations reçues par le particulier.

Dans un premier temps, l'étude compare la charge fiscale nette des particuliers québécois selon différents niveaux de revenus et selon différentes situations familiales. Après avoir pris en compte les impôts sur le revenu, les cotisations sociales et les prestations reçues, le taux moyen de la charge fiscale nette des ménages est calculé.

Dans un deuxième temps, l'étude trace l'évolution de la charge fiscale nette en comparant les résultats des ménages pour les années 2000 et 2006. Cette comparaison identifie quelle catégorie de ménages a le plus bénéficié d'une réduction de sa charge fiscale nette. Enfin, une comparaison internationale positionne l'évolution de la charge fiscale nette au Québec en regard des autres pays du G7.

La présente étude utilise la méthodologie développée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son étude intitulée : *Les impôts sur les salaires*¹. Cette étude compare la charge fiscale nette, cas par cas, pour huit catégories de ménages qui diffèrent selon le niveau des revenus et la composition familiale. En insérant les résultats du Québec, il sera possible d'établir des comparaisons internationales permettant de répondre à deux questions :

- Se pourrait-il que sortie de l'analyse unique de l'impôt sur le revenu, la charge fiscale nette au Québec prise dans son ensemble ne soit pas plus élevée que dans les grands pays industrialisés?
- Se pourrait-il que contrairement à la croyance populaire, la charge fiscale nette au Québec ait diminué plus rapidement qu'ailleurs?

¹ OCDE, *Les impôts sur les salaires – édition 2005-2006*, 2007.

Méthodologie²

Afin de procéder à des comparaisons de la charge fiscale nette, il est nécessaire de déterminer les éléments devant servir à cette comparaison. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des pays comparés.

a) Salaire moyen

L'OCDE désigne sous l'appellation de salaire moyen une fraction donnée du salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet de certaines branches d'activité³, qu'ils effectuent ou non un travail manuel conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité.

En utilisant la méthode de l'OCDE, la notion de salaire moyen permet de procéder à des comparaisons internationales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenu liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque pays. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les pays analysés. À cet égard, il est facile de reconnaître que même si deux contribuables gagnent un revenu identique au Canada et en France, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans son pays est plus faible. Il est clair que la comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque pays reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des contribuables relativement représentatifs, avec un revenu comparable.

² *Id.*, p. 442 et s. L'ensemble de la section « méthodologie » est basée sur la méthode développée par l'OCDE.

³ Les branches d'activité prises en compte sont : Activités extractives ; Activités de fabrication ; Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; Construction; Commerce de gros et de détail; Réparation de véhicules automobiles, de biens personnels et domestiques; Hôtels et restaurants; Transports, entreposage et communications; Intermédiation financière; Immobilier, location et activités de services aux entreprises.

Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen de chaque pays entrant dans la comparaison, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen.

Pour obtenir au Québec un niveau de revenu comparable avec les autres pays de l'OCDE, il convient d'estimer le salaire moyen⁴. En 2006, le salaire moyen québécois était de 37 553 \$ comparativement à 41 715 \$ au Canada⁵.

b) Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Les impôts sur le revenu perçus dans les États fédéraux (États ou provinces) et par les collectivités locales sont également inclus. En raison des différences sensibles pouvant exister à l'intérieur d'un même pays dans le taux et l'assiette des impôts sur le revenu des autres administrations publiques, l'OCDE fait parfois l'hypothèse que le contribuable percevant le salaire moyen a son domicile dans une zone précise. Par exemple, au Canada, le contribuable

⁴ Le salaire moyen au Québec est déterminé selon le pourcentage que le salaire annuel moyen des travailleurs rémunérés à l'heure dans le secteur de la fabrication au Québec représente par rapport au salaire annuel moyen des travailleurs rémunérés à l'heure dans le secteur de la fabrication au Canada. On peut raisonnablement supposer que ce ratio pour la fabrication est similaire pour l'ensemble des industries considérées puisqu'il équivaut également au ratio des revenus d'emploi moyen au Québec par rapport aux revenus d'emploi moyen au Canada apparaissant dans les statistiques sur le revenu des particuliers pour les années d'imposition 2000 à 2005. Nous avons calculé le salaire moyen québécois en appliquant ce ratio au salaire moyen canadien utilisé par l'OCDE.

⁵ Pour les pays du G7, les salaires moyens en dollars canadiens 2006 varient de 32 910 \$ en Italie à 63 366 \$ au Royaume-Uni, avec une moyenne du G7 de 46 776 \$. Sources : *op. cit.*, note 1 et Banque du Canada pour les taux de change (<http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchange-look-f.html> consulté en septembre 2007). Bien sûr, les taux de change varient chaque jour mais cela n'a pas d'effet sur l'analyse.

est réputé résider en Ontario alors qu'aux États-Unis, il est réputé vivre à Détroit dans le Michigan⁶.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les comparaisons internationales, à la lumière des impôts sur le revenu considéré par l'OCDE, il convient d'appliquer l'impôt sur le revenu fédéral et l'impôt sur le revenu du Québec en considérant les crédits d'impôt suivants :

- Crédit personnel (fédéral et Québec);
- Crédit pour équivalent de conjoint (fédéral);
- Crédit pour personne vivant seule (Québec);
- Cotisations à la RRQ (fédéral et Québec);
- Cotisation à l'assurance-emploi (fédéral et Québec);
- Cotisation au régime québécois d'assurance parentale;
- Prime au travail (Québec).

c) Cotisations sociales payées

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales internationales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État.

Certains pays utilisent beaucoup plus les cotisations sociales que le Québec, ces cotisations peuvent être établies pour la retraite, la maladie, la maternité, l'invalidité, le chômage, etc.

Afin d'inclure le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les cotisations versées à la Régie des rentes du Québec, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale ont été retenues.

Le régime d'assurance-médicaments du Québec n'a pas non plus été pris en compte, car il n'est pas obligatoire si les contribuables ont accès à un régime privé.

⁶ OCDE, *op. cit.*, note 1, p. 162 et 437.

d) Prestations reçues

Enfin, pour effectuer les comparaisons fiscales internationales, il faut aussi définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsque ceux-ci varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux⁷. Par ailleurs, les formes d'aide aux familles diffèrent grandement d'un pays à un autre. Par exemple, dans certains pays, les enfants à charge ne sont pas considérés lors de la production de la déclaration fiscale alors que des mesures budgétaires, sous forme d'allocations familiales, sont offertes. À l'inverse, d'autres pays concentrent l'aide gouvernementale pour les enfants à charge par l'intermédiaire de la fiscalité. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Ils sont généralement versés au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer.

Afin d'insérer le contribuable québécois dans les données de l'OCDE, les mesures suivantes ont été considérées :

- Crédit d'impôt remboursable pour la TPS;
- Crédit d'impôt remboursable pour la TVQ;
- Prestation fiscale pour enfants;
- Soutien aux enfants (anciennement les allocations familiales).

Le budget fédéral 2006 a instauré la prestation universelle pour la garde d'enfant (PUGE) dont les versements de 100 \$ par mois par enfant de moins de 6 ans ont débuté en juillet 2006. Or, selon la méthodologie de l'OCDE, quand il y a des enfants, ceux-ci sont âgés d'au moins 6 ans⁸.

⁷ Par exemple, au Canada, jusqu'en 2006, la prestation fiscale pour enfant pouvait être plus généreuse si les enfants avaient moins de 7 ans. Ainsi, comme l'OCDE suppose que l'âge des enfants est supérieur à 5 ans et inférieur à 12 ans, on considère qu'au Canada l'un des enfants est âgé de 6 ans et l'autre a plus de 7 ans.

⁸ Dans ce contexte, la PUGE n'est pas prise en compte dans la présente analyse comparative car lorsque les enfants ont 6 ans ou plus, leurs parents ne reçoivent plus la PUGE. Si nous l'avions incluse, son effet aurait été de diminuer la charge fiscale nette des familles avec enfants.

e) Types de ménage analysé

L'OCDE procède à des comparaisons entre les pays en utilisant huit cas qui diffèrent selon le niveau des revenus et la composition familiale :

- une personne célibataire, gagnant le deux tiers de salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant le cinq tiers du salaire moyen;
- une famille monoparentale ayant deux enfants et dont le salaire est égal aux deux tiers du salaire moyen;
- un couple marié sans enfant disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal au tiers du salaire moyen;
- un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen;
- un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal au tiers du salaire moyen;
- un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, l'un égal au salaire moyen et l'autre égal aux deux tiers du salaire moyen.

Pour compléter l'analyse nous ajoutons les trois cas suivants⁹ :

- une personne célibataire, gagnant deux fois le salaire moyen;
- une personne célibataire, gagnant trois fois le salaire moyen;
- un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, chacun égal aux cinq tiers du salaire moyen.

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- les contribuables ont moins de 65 ans;
- les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires versés et les prestations sociales reçues;
- pour les cas de ménages ayant des enfants, l'âge de ceux-ci est de plus de 5 ans et de moins de 12 ans. Aucuns frais de garde ne sont alors considérés. Au Québec, l'un des enfants est réputé avoir 6 ans et l'autre plus de 7 ans^{10, 11}.

⁹ À l'aide de l'information fournie par l'OCDE, nous avons donc calculé nous-mêmes la charge fiscale nette dans les pays du G7 pour ces trois cas et ce, pour les années 2000 et 2006.

¹⁰ Se référer à la note 7.

¹¹ Conséquemment, la PUGE n'est pas prise en compte dans les calculs de la charge fiscale nette canadienne et québécoise.

Charge fiscale nette au Québec en 2006

Le **tableau 1** montre le résultat du calcul de la charge fiscale nette au Québec en 2006 pour les huit catégories de ménage étudiées par l'OCDE et les trois ajoutées.

Célibataire sans enfant

Les cinq premières colonnes de résultats présentent les calculs pour un célibataire sans enfant gagnant 67 %, 100 %, 167 %, 200 % et 300 % du salaire moyen.

À 100 % du salaire moyen (37 553 \$), un célibataire sans enfant ne reçoit pratiquement plus aucune prestation. On constate qu'entre 37 553 \$ et 62 588 \$ (100 % et 167 % du salaire moyen), les impôts payés par le célibataire s'accroissent en augmentant de plus du double alors que les cotisations salariales n'augmentent que faiblement, compte tenu des seuils maximums. Enfin, l'augmentation de la charge fiscale nette, passant de 18,1 % au plus bas niveau de revenu considéré à 38,0 % au plus haut niveau de revenu, illustre la progressivité de l'impôt.

Couple sans enfant

Le couple sans enfant, dont l'un des conjoints gagne 37 553 \$ (100 % du salaire moyen) et l'autre gagne 12 392 \$ (33 % du salaire moyen), n'obtient aucune prestation. Pour un revenu familial de 50 071 \$, la charge fiscale nette s'élève à 22,4 %.

Couple avec deux enfants

La charge fiscale nette est ensuite calculée pour un couple avec deux enfants selon quatre niveaux de revenus : un conjoint gagnant le salaire moyen et l'autre sans revenu, un conjoint gagnant le salaire moyen et l'autre 33 % du salaire moyen, un conjoint gagnant le salaire moyen et l'autre 67 % du salaire moyen, et enfin, deux conjoints avec chacun 167 % du salaire moyen.

Pour la famille dont un seul conjoint travaille et gagne 37 553 \$, la charge fiscale nette est faible (1,6 %), grâce notamment aux prestations pour enfants et aux crédits pour taxes. Les impôts et cotisations payés excèdent donc de seulement 610 \$ les prestations reçues, faisant en sorte que le revenu disponible n'est que légèrement inférieur au revenu brut.

Pour la famille où l'un des conjoints gagne 37 553 \$ (100 % du salaire moyen) et l'autre conjoint gagne 12 392 \$ (33 % du salaire moyen), le couple n'obtient aucune prestation, sauf celles associées aux enfants. Pour un revenu familial de 50 071 \$, la charge fiscale nette s'élève à 12,7 %. En le comparant au couple sans enfant gagnant le même revenu familial, on constate que les enfants à charge font diminuer la charge fiscale nette de 9,7 points de pourcentage entraînant une économie de 4 856 \$.

Pour la famille où l'un des conjoints gagne 37 553 \$ (100 % du salaire moyen) et l'autre conjoint gagne 25 035 \$ (67 % du salaire moyen), le couple n'obtient aucune prestation, sauf celles associées aux enfants. Pour un revenu familial de 62 588 \$, la charge fiscale nette s'élève à 18,7 %.

Enfin, pour la famille où les deux conjoints gagnent chacun 62 588 \$ (chacun 167 % du salaire moyen), le couple n'obtient que la prestation de base du soutien aux enfants et la charge fiscale nette s'élève à 31,4 %.

Famille monoparentale avec deux enfants

La famille monoparentale avec deux enfants gagnant 25 035 \$ (67 % du salaire moyen) a une charge fiscale nette négative représentant 25,9 % de son revenu. En fait, les prestations reçues s'élèvent à 10 691 \$ alors que les impôts et cotisations sociales sont de 4 213 \$, représentant un remboursement net de 6 478 \$. Ainsi, cette famille se retrouve avec un revenu disponible de 31 513 \$ alors que son revenu de travail gagné était de 25 035 \$.

En comparant le célibataire sans enfant avec la famille monoparentale avec deux enfants gagnant dans les deux cas 25 035 \$ (67 % du salaire moyen), on constate que la présence des enfants amène des prestations réellement supérieures. Les deux

enfants génèrent des prestations supplémentaires de près de 10 053 \$ et des impôts inférieurs de 956 \$ (grâce au crédit pour équivalent de conjoint au fédéral et à la prime au travail au Québec). Ainsi, globalement, les deux enfants font passer la charge fiscale nette de 18,1 % à -25,9 %, une différence en argent de 11 009 \$.

La charge fiscale nette des particuliers au Québec et dans les pays du G7 :
Le Québec est en excellente position et maintes fois champion des réductions fiscales!

Tableau 1 : Impôts, cotisations et prestations, Québec – Année d'imposition 2006

	Célibataire sans enfant					Couple sans enfant	Couple avec deux enfants				Monoparental e deux enfants
(% du salaire moyen)	67	100	167	200	300	100 et 33	100 et 0	100 et 33	100 et 67	167+167	67
Salaires bruts	25 035	37 553	62 588	75 106	112 659	50 071	37 553	50 071	62 588	125 177	25 035
Impôts											
fédéral	1 833	3 380	7 940	10 318	18 471	3 731	2 428	3 732	5 216	15 881	877
provincial	1 783	4 347	9 544	12 549	21 561	4 361	1 836	4 363	6 366	19 089	1 783
Cotisations sociales obligatoires											
Assurance emploi	383	575	597	597	597	766	575	766	958	1 194	383
Régime assurance-parentale	104	156	237	237	237	208	156	208	260	474	104
Régime des rentes du Québec	1 066	1 686	1 911	1 911	1 911	2 132	1 686	2 132	2 752	3 822	1 066
Prestations versées par les administrations											
Prestation fiscale pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 463	1 962	1 462	0	5 117
Soutien aux enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 136	2 897	2 396	1 128	3 868
Prime au travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	714
Crédit de TPS	354	0	0	0	0	0	384	0	0	0	708
Crédit de TVQ	284	34	0	0	0	0	88	0	0	0	284
Charge fiscale nette											
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues	4 531	10 110	20 229	25 612	42 777	11 198	610	6 342	11 694	39 332	-6 478
Taux moyen	18,1%	26,9%	32,3%	34,1%	38,0%	22,4%	1,6%	12,7%	18,7%	31,4%	-25,9%

Comparaison internationale et évolution de la charge fiscale nette entre 2000 et 2006

La présente section consiste à comparer les effets qu'ont eus les réformes récentes modifiant les impôts sur le revenu, les cotisations sociales ainsi que les prestations reçues sur la charge fiscale nette.

La comparaison doit permettre de constater s'il est possible d'y déceler une réduction de la charge fiscale nette. La comparaison cherche également à distinguer l'évolution au Québec en regard des pays du G7.

a) Célibataire, cinq situations de revenus

Le **tableau 2** permet, en comparant les résultats de 2006 à ceux de 2000, d'identifier clairement une réduction de la charge fiscale nette dans une majorité de pays du G7 pour les contribuables célibataires. Selon la moyenne des pays du G7, les variations de taux ont été réparties relativement uniformément, allant d'une hausse de 0,1 point de pourcentage à une baisse de 1,2 point de pourcentage selon la catégorie de revenu.

Cependant, il y a de grandes différences d'un pays à l'autre. Diverses tendances se confrontent. Alors qu'en Italie, les réductions sont plus importantes pour les contribuables à faibles revenus (le taux a augmenté pour les plus hauts revenus), au Canada, les baisses sont un peu plus importantes pour les contribuables à revenus élevés et, au Japon, où les taux ont augmenté, ils ont augmenté moins vite pour les hauts revenus.

De son côté, le Québec se distingue par des réductions en points de pourcentage significativement plus importantes dépassant celles de tous les pays du G7 pour les quatre premiers cas de célibataires analysés. Comme le montre la dernière colonne du tableau 2¹²,

¹² La dernière colonne du tableau 2 et des tableaux 3 à 5, représente les variations de charge fiscale nette, donc l'économie ou le montant à payer en plus en 2005 en fonction de la fraction considérée du salaire moyen 2005 du pays.

traduites en dollars, les économies au Québec sont les premières ou secondes plus importantes, variant de 776 \$ à 4 844 \$ selon le revenu considéré¹³.

Célibataire gagnant 67 % du salaire moyen

La charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était pour un célibataire gagnant les deux tiers du salaire moyen de 23,8 % en 2006. Cependant, elle variait entre 17,9 % au Japon et 36,6 % en Allemagne. Avec 18,1 %, le Québec était, en comparaison au G7, le 2^e endroit, après le Japon, où la charge fiscale était la plus basse.

La charge fiscale nette a été réduite dans quatre pays du G7 (Canada, Allemagne, Italie et États-Unis). À l'autre bout du spectre, bien qu'ayant la charge fiscale nette la plus faible des pays du G7, le Japon a connu la hausse la plus marquée avec un accroissement de 2,4 points de pourcentage de sa charge fiscale nette.

Le Québec a quant à lui connu la plus forte baisse de la charge fiscale nette en point de pourcentage. En effet, les contribuables gagnant 67 % du salaire moyen ont connu une baisse de 3,1 points de pourcentage de la charge fiscale nette entre 2000 et 2006.

Célibataire gagnant le salaire moyen

Pour un célibataire gagnant le salaire moyen, la charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était de 27,6 % en 2006. Avec 26,9 %, le Québec se trouvait donc à un niveau légèrement inférieur à la moyenne du G7. De plus, alors qu'en 2000, seule l'Allemagne avait un taux de la charge fiscale nette plus élevé que le Québec, en 2006, c'est le cas de trois pays soit l'Allemagne, la France et l'Italie.

La charge fiscale nette a été réduite dans quatre pays (Canada, Allemagne, Italie et États-Unis). À l'autre bout du spectre encore une fois, bien qu'ayant la charge fiscale nette la plus faible des pays du G7, le Japon a connu la hausse la plus marquée avec un accroissement de sa charge fiscale nette de 2,5 points de pourcentage.

¹³ Le salaire moyen allemand étant significativement plus élevé que le salaire moyen québécois (par exemple pour 2006, 59 329 \$ en Allemagne versus 37 553 \$ au Québec).

Ici encore, ce sont les contribuables québécois gagnant l'équivalent du salaire moyen qui ont connu la plus forte baisse de la charge fiscale nette, soit 3,5 points de pourcentage.

Célibataire gagnant 167 % du salaire moyen

La charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était pour un célibataire gagnant les cinq tiers (167 %) du salaire moyen de 31,8 % en 2006. Avec 32,3 %, le Québec se trouvait légèrement au-dessus de la moyenne des pays du G7. Toutefois, avec un écart de 0,5 point de pourcentage, le Québec s'est rapproché de la moyenne du G7, car en 2000, l'écart était de 4,5 points de pourcentage. Alors qu'en 2000, seule l'Allemagne avait un taux de la charge fiscale nette plus élevé que le Québec, en 2006, l'Allemagne, la France et l'Italie se classaient au-dessus du Québec.

Encore une fois, malgré une diminution de la charge fiscale nette dans la moyenne des pays du G7, la charge fiscale nette n'a été réduite que dans trois pays (Canada, Allemagne, États-Unis). À l'autre bout du spectre, c'est le Royaume-Uni qui a connu la hausse la plus marquée avec un accroissement de 2,2 points de pourcentage de sa charge fiscale nette.

C'est encore au Québec que la baisse de la charge fiscale nette des contribuables gagnant 167 % du salaire moyen est la plus importante, avec 4,1 points de pourcentage.

Célibataire gagnant 200 % du salaire moyen

La charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était pour un célibataire gagnant deux fois (200 %) le salaire moyen de 33,4 % en 2006. Comme pour le cas à 167 % du salaire moyen, le Québec se trouvait légèrement au-dessus de la moyenne des pays du G7 de 0,5 point de pourcentage. Le Québec s'est également rapproché de la moyenne du G7, car en 2000, l'écart était de 4,3 points de pourcentage. Alors qu'en 2000, seule l'Allemagne avait un taux de la charge fiscale nette plus élevé que le Québec, en 2006, l'Allemagne, la France et l'Italie se classaient au-dessus du taux du Québec.

Malgré une diminution de la charge fiscale nette dans la moyenne des pays du G7, la charge fiscale nette n'a été réduite que dans trois pays (Canada, Allemagne, États-Unis). À l'autre bout du spectre, c'est le Royaume-Uni qui a connu la hausse la plus marquée avec un accroissement de 1,7 point de pourcentage de sa charge fiscale nette.

C'est encore au Québec que la baisse de la charge fiscale nette des contribuables gagnant deux fois le salaire moyen est la plus importante, avec 4,2 points de pourcentage.

Célibataire gagnant 300 % du salaire moyen

La charge fiscale nette moyenne pour les pays du G7 était pour un célibataire gagnant trois fois (300 %) le salaire moyen de 36,4 % en 2006. Avec 38,0 %, le Québec se trouvait au-dessus de la moyenne des pays du G7, mais s'en est rapproché par rapport à 2000 (1,6 point en 2006 versus 4,7 points en 2000). Trois pays avaient une charge fiscale plus élevée que le Québec comparativement à un seul en 2000.

Le Québec (-4,3 points) a eu la deuxième baisse de charge fiscale la plus importante après l'Allemagne (-5,8 points).

Tableau 2 : Évolution de la charge fiscale nette, 2000 et 2006

Célibataire sans enfant

(Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées en % du salaire brut)

Pays	2006 (A)	2000 (B)	Écart (C) = (A-B)	Écart en \$ (C)* % du salaire moyen 2006
67 % du salaire moyen				
Allemagne	36,6	38,1	-1,5	-593
Canada	19,1	19,6	-0,5	-139
États-Unis	20,6	21,1	-0,5	-122
France	26,1	25,7	0,4	119
Italie	22,8	23,7	-0,9	-197
Japon	17,9	15,5	2,4	783
Royaume-Uni	23,7	22,2	1,5	634
Moyenne – pays du G7	23,8	23,7	0,1	40
Québec	18,1	21,2	-3,1	-776
100 % du salaire moyen				
Allemagne	42,7	44,5	-1,8	-1 068
Canada	24,2	25,4	-1,2	-501
États-Unis	23,4	23,9	-0,5	-184
France	29,1	28,8	0,3	133
Italie	27,6	28,2	-0,6	-197
Japon	19,5	17,0	2,5	1 224
Royaume-Uni	26,8	25,5	1,3	824
Moyenne – pays du G7	27,6	27,6	0,0	0
Québec	26,9	30,4	-3,5	-1 314
167 % du salaire moyen				
Allemagne	46,3	49,1	-2,8	-2 769
Canada	27,4	29,6	-2,2	-1 530
États-Unis	28,4	29,7	-1,3	-796
France	33,3	32,5	0,8	593
Italie	33,7	33,4	0,3	165
Japon	23,2	21,2	2,0	1 631
Royaume-Uni	30,4	28,2	2,2	2 323
Moyenne – pays du G7	31,8	32,0	-0,1	-111
Québec	32,3	36,4	-4,1	-2 566
200 % du salaire moyen				
Allemagne	46,0	49,9	-3,9	-4 628
Canada	29,9	32,3	-2,4	-2 002
États-Unis	30,1	32,4	-2,3	-1 690
France	34,8	34,1	0,7	622
Italie	36,3	35,8	0,5	329
Japon	24,1	22,3	1,8	1 762
Royaume-Uni	32,7	31,0	1,7	2 154
Moyenne – pays du G7	33,4	34,0	-0,6	-548
Québec	34,1	38,3	-4,2	-3 154
300 % du salaire moyen				
Allemagne	45,4	51,2	-5,8	-10 323
Canada	34,6	37,0	-2,4	-3 003
États-Unis	33,0	35,7	-2,7	-2 975
France	38,5	37,7	0,8	1 067
Italie	39,6	39,7	-0,1	-99
Japon	28,1	25,6	2,5	3 671
Royaume-Uni	35,5	36,4	-0,9	-1 711
Moyenne – pays du G7	36,4	37,6	-1,2	-1 724
Québec	38,0	42,3	-4,3	-4 844

NOTE : Les données pour l'Allemagne de 2006 montrent une baisse de la charge fiscale nette dans les deux derniers niveaux de revenus. Ce résultat s'explique par l'importance des cotisations sociales dont le maximum à payer est déjà atteint à 167 % du salaire moyen. Ainsi, les impôts sur le revenu pris seuls sont progressifs, mais l'ajout des cotisations sociales fait apparaître ce résultat.

b) Couple sans enfant

La charge fiscale nette des couples sans enfant était en 2006 de 24,0 % pour la moyenne des pays du G7. Avec 22,4 %, le Québec se trouvait sous la moyenne des pays du G7. Il s'agit d'une amélioration, car en 2000, il se trouvait en situation inverse avec un taux légèrement au-dessus de la moyenne du G7.

Cette catégorie de ménage a aussi eu droit à une réduction de sa charge fiscale nette dans cinq des sept pays du G7. Seuls le Royaume-Uni et le Japon l'ont augmentée.

Encore une fois, c'est le Québec qui a le plus diminué la charge fiscale nette des couples sans enfant avec une réduction de 3,4 points de pourcentage. En espèce, la baisse du Québec est la plus importante. Le classement du Québec s'améliorait, car en 2000, seule l'Allemagne avait une charge fiscale nette supérieure à celle du Québec alors qu'en 2006, quatre pays (l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni) se classaient au-dessus du Québec.

Tableau 3 : Évolution de la charge fiscale nette, 2000 et 2006
Couple sans enfant et disposant de deux salaires l'un égal à 100 %, l'autre à 33 % du salaire moyen
(Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées en % du salaire brut)

Pays	2006 (A)	2000 (B)	Écart (C) = (A-B)	Écart en \$ (C)* 133% du salaire moyen 2006
Allemagne	36,6	38,1	-1,5	-1 187
Canada	21,0	22,4	-1,4	-779
États-Unis	20,6	21,8	-1,2	-588
France	24,6	25,7	-1,1	-652
Italie	23,0	23,4	-0,4	-176
Japon	18,6	16,2	2,4	1 566
Royaume-Uni	23,7	22,2	1,5	1 267
Moyenne – pays du G7	24,0	24,3	-0,2	-151
Québec	22,4	25,8	-3,4	-1 702

c) Couple avec deux enfants, quatre situations de revenus

Le **tableau 4** présente le calcul de charge fiscale nette pour des couples avec deux enfants selon quatre situations de revenus.

Pour tous ces couples avec deux enfants, on constate une diminution de la charge fiscale nette pour la moyenne des pays du G7 et au Québec entre 2000 et 2006.

La situation diffère toutefois selon le pays du G7. Les États-Unis, le Canada, l'Allemagne et l'Italie ont diminué la charge fiscale de tous les couples avec enfants. À l'inverse, le Japon l'a augmentée de façon significative quoique peu pour les plus riches.

De son côté, le Québec se distingue par des réductions significativement plus importantes dépassant celles de tous les pays du G7 pour les trois premiers cas de ménages avec enfants analysés, et se classant deuxième pour le couple avec les revenus les plus élevés.

Couple avec enfants gagnant 100 % du salaire moyen

La charge fiscale nette en 2006 était, en moyenne pour les pays du G7, pour les couples avec un revenu familial égal au salaire moyen (un seul revenu) de 15,7 %, variant de 4,8 % aux États-Unis à 23,1 % en Allemagne. Avec 1,6 %, le Québec avait de loin la charge fiscale nette la plus faible, comme c'était déjà le cas en 2000.

Même si la charge fiscale nette de la moyenne des pays du G7 a diminué entre 2000 et 2006, deux pays l'ont augmentée, soit le Japon et la France qui se situent en 2006 au-dessus de la moyenne. Pour ce qui est des variations à la baisse, le Québec se distingue par la plus grande des diminutions en points de pourcentage (4,6) et en argent (-1 727 \$).

Couple avec enfants gagnant 133 % du salaire moyen

En 2006, la charge fiscale nette des couples avec enfants gagnant 133 % du salaire moyen variait de 13,0 % aux États-Unis à 29,5 % en Allemagne. Ainsi, avec un taux de 12,7 %, le Québec est l'endroit où la charge fiscale nette était la plus basse.

Encore une fois, la charge fiscale nette moyenne du G7 a diminué (-1,0 point de pourcentage) entre 2000 et 2006. Le Québec se distingue encore par la plus grande des diminutions en points de pourcentage (4,5) et en argent (2 253 \$). À l'autre extrême, le Japon a augmenté sa charge fiscale nette de 2,4 points de pourcentage.

Couple avec enfants gagnant 167 % du salaire moyen

Pour les couples avec deux enfants gagnant 167 % du salaire moyen, la charge fiscale nette moyenne du G7 était de 22,0 %. Avec 18,7 %, le Québec se situait sous la moyenne, mais au troisième rang, car le Japon (17,4 %) et les États-Unis (16,2 %) avaient des charges fiscales nettes plus faibles.

C'est au Québec que la diminution de charge fiscale nette a été la plus grande entre 2000 et 2006 (-5,1 points de pourcentage ou 3 192 \$). Trois pays ont plutôt augmenté cette charge, de 2,4 points de pourcentage au Japon et d'un faible taux en France et au Royaume-Uni (0,9 et 0,8 point de pourcentage respectivement).

Couple avec enfants gagnant deux fois 167 % du salaire moyen (334 %)

Pour les couples avec deux enfants gagnant 334 % du salaire moyen, la charge fiscale nette moyenne du G7 était de 28,5 % en 2006. Avec 31,4 %, le Québec se situait au-dessus de la moyenne au troisième rang derrière l'Allemagne et l'Italie.

Toutefois, au Québec, la diminution de charge fiscale nette a été la troisième plus grande entre 2000 et 2006 (-4,0 points de pourcentage), après l'Allemagne et les États-Unis (-4,2 points). Trois pays ont augmenté cette charge, de 0,7 au Japon, de 1,3 point de pourcentage en France et de 6,7 points de pourcentage au Royaume-Uni. La diminution de charge fiscale nette traduite en argent était de 5 007 \$ au Québec, soit la troisième plus élevée.

Tableau 4 : Évolution de la pression fiscale, 2000-2006

Couple ayant deux enfants

(Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées en % du salaire brut)

Pays	2006 (A)	2000 (B)	Écart (C) = (A-B)	Écart en \$ (C)* % du salaire moyen 2006
100 % + 0 % du salaire moyen				
Allemagne	23,1	24,5	-1,4	-831
Canada	13,8	15,0	-1,2	-501
États-Unis	4,8	8,9	-4,1	-1 506
France	17,5	16,3	1,2	533
Italie	14,3	16,9	-2,6	-856
Japon	16,1	12,9	3,2	1 566
Royaume-Uni	20,1	20,0	0,1	63
Moyenne – pays du G7	15,7	16,4	-0,7	-321
Québec	1,6	6,2	-4,6	-1 727
100 % + 33 % du salaire moyen				
Allemagne	29,5	31,1	-1,6	-1 266
Canada	17,7	19,1	-1,4	-779
États-Unis	13,0	15,8	-2,8	-1 371
France	18,4	19,4	-1,0	-593
Italie	18,0	20,9	-2,9	-1 273
Japon	16,8	14,4	2,4	1 566
Royaume-Uni	18,6	18,1	0,5	422
Moyenne – pays du G7	18,9	19,8	-1,0	-606
Québec	12,7	17,2	-4,5	-2 253
100 % + 67 % du salaire moyen				
Allemagne	34,1	35,8	-1,7	-1 681
Canada	20,8	22,0	-1,2	-834
États-Unis	16,2	18,6	-2,4	-1 469
France	22,2	21,3	0,9	667
Italie	21,8	24,2	-2,4	-1 316
Japon	17,4	15,0	2,4	1 958
Royaume-Uni	21,7	20,9	0,8	845
Moyenne – pays du G7	22,0	22,5	-0,5	-401
Québec	18,7	23,8	-5,1	-3 192
167 % + 167 % du salaire moyen				
Allemagne	42,2	46,4	-4,2	-8 306
Canada	27,4	29,6	-2,2	-3 059
États-Unis	24,7	28,9	-4,2	-5 142
France	22,4	21,1	1,3	1 926
Italie	31,9	32,5	-0,6	-658
Japon	22,0	21,3	0,7	1 142
Royaume-Uni	28,9	22,2	6,7	14 152
Moyenne – pays du G7	28,5	28,9	-0,4	-557
Québec	31,4	35,4	-4,0	-5 007

d) Famille monoparentale avec deux enfants

En ce qui concerne la famille monoparentale avec deux enfants, la charge fiscale nette était en 2006 de 5,4 % pour la moyenne des pays du G7. Le Canada et les États-Unis se retrouvaient même avec une charge fiscale nette négative. Enfin, l'Italie et le Royaume-Uni offraient une charge fiscale faible. Avec -25,9 %, le Québec se trouvait, de loin, l'endroit où la charge fiscale nette était la plus faible. Soulignons que pour la famille monoparentale québécoise, une charge fiscale nette négative de 25,9 % en 2006 signifiait que les prestations reçues étaient supérieures de 6 478 \$ aux impôts et cotisations sociales payés, augmentant significativement le revenu disponible de ces ménages.

Lorsque l'analyse porte sur l'écart de la charge fiscale nette entre 2000 et 2006, deux pays ont réduit la charge pour les familles monoparentales (États-Unis et Italie). Avec une baisse de 8,8 points de pourcentage, le Québec est l'endroit où la charge fiscale a le plus diminué entre 2000 et 2006, ce qui se traduit par l'économie la plus importante soit 2 203 \$.

Tableau 5: Évolution de la pression fiscale, 2000-2006
Famille monoparentale ayant deux enfants, salaire égal au deux tiers du salaire moyen
(Impôt sur le revenu et cotisations des salariés diminués des prestations versées en % du salaire brut)

Pays	2006 (A)	2000 (B)	Écart (C) = (A-B)	Écart en \$ (C)* 67% du salaire moyen 2006
Allemagne	21,1	20,3	0,8	316
Canada	-9,8	-10,9	1,1	306
États-Unis	-9,8	-6,7	-3,1	-759
France	14,7	14,0	0,7	207
Italie	2,0	3,2	-1,2	-263
Japon	15,0	12,8	2,2	718
Royaume-Uni	4,6	3,9	0,7	296
Moyenne – pays du G7	5,4	5,2	0,2	53
Québec	-25,9	-17,1	-8,8	-2 203

Conclusion

En évitant le piège de la comparaison de la charge fiscale qui porte uniquement sur le poids des impôts sur le revenu, l'étude offre un éclairage nouveau sur la charge fiscale au Québec et son évolution récente.

La première question posée par l'étude était motivée par le fait qu'on entend souvent dire que les impôts sur le revenu frappent plus lourdement les contribuables québécois. Or, en sortant de l'analyse unique de l'impôt sur le revenu, la charge fiscale nette au Québec prise dans son ensemble n'apparaît pas plus élevée qu'ailleurs. En effet, en tenant compte de la charge fiscale nette qui comprend les impôts sur le revenu, les cotisations payées et les prestations reçues, il est possible de constater que la charge fiscale nette au Québec en regard des pays du G7, n'était pas plus élevée qu'ailleurs, bien au contraire. En effet, en 2006, les onze cas analysés positionnaient favorablement les résultats du Québec.

Pour tous les cas analysés, la charge fiscale nette au Québec n'était jamais la plus élevée des pays du G7, tant en 2000 que qu'en 2006. Par contre, on constate que pour sept des onze cas analysés, la charge fiscale nette au Québec en 2006 était inférieure à la moyenne des pays du G7 alors qu'en 2000 on observait seulement quatre cas sous la moyenne des pays du G7. En 2006, pour les célibataires, le Québec se trouvait au deuxième rang parmi les pays du G7 lorsque leur revenu était inférieur au revenu moyen et en milieu du peloton lorsque leur revenu équivalait au revenu moyen ou le dépassait. La situation du Québec était encore plus favorable lorsqu'il y avait des enfants à charge. En effet, tant pour les familles biparentales que pour les familles monoparentales la charge fiscale nette au Québec se situait sous la moyenne des pays du G7, sauf pour le plus haut niveau de revenu de la famille biparentale. Pour trois des cinq cas de familles avec enfants analysés, la superposition des régimes d'imposition, de cotisations et de prestations fait en sorte que les familles québécoises avec enfants ont la charge fiscale nette la plus faible de tous les pays du G7.

La deuxième question posée par l'étude concernait les « baisses d'impôt » dont ont bénéficié les contribuables québécois au cours des dernières années. L'évolution de la charge fiscale nette

entre 2000 et 2006 indique une diminution pour toutes les situations analysées au Québec. Contrairement à la croyance populaire, force est de constater que c'est au Québec que les réductions de la charge fiscale nette ont été les plus importantes en points de pourcentage, et ce, pour neuf des onze cas analysés dans la présente étude. Les deux exceptions sont les cas avec les revenus les plus élevés, où le Québec se retrouve néanmoins en 2^e position. En traduisant les variations de charge fiscale nette en dollars, le Québec a obtenu en 2006 les baisses les plus importantes dans quatre cas sur cinq lorsqu'il y a des enfants à charge et la deuxième place dans les autres cas.

En effet, en comparant 2006 à 2000, il est facile de constater que les contribuables québécois ont bénéficié de réductions significatives de leur charge fiscale. Les cas de célibataires et de couples sans enfant analysés montrent des réductions de leur charge fiscale nette se traduisant, en 2006, par des économies allant de 763 \$ à 4 844 \$. La situation était encore plus marquée pour les couples avec enfants. Lorsqu'un seul des conjoints travaille, la charge fiscale nette a été ramenée près de zéro alors que lorsque les deux conjoints travaillent, les couples ont bénéficié de réductions se traduisant par des économies allant de 1 727 \$ à 5 007 \$ selon le revenu considéré. De leur côté, les familles monoparentales recevaient déjà des prestations supérieures aux impôts et cotisations qu'elles payaient en 2000, mais elles ont vu leurs charges fiscales nettes négatives grandement augmenter en l'espace de 6 ans, l'équivalent de 2 203 \$ de plus en 2006 pour un revenu de 25 035 \$.

Il convient donc de mettre les choses en perspective :

1. Malgré le fait que le Québec utilise davantage l'impôt sur le revenu que d'autres pays du G7, les cotisations sociales plus faibles jumelées aux généreuses prestations mises en place par le régime fiscal amènent la charge fiscale nette des contribuables québécois à se comparer avantageusement avec celle de la moyenne des pays du G7.
2. En comparant l'année d'imposition 2006 à l'année 2000, les réductions d'impôts annoncées par les gouvernements au fil des années ont fait en sorte que le Québec est maintes fois le champion, parmi les pays du G7, en ce qui a trait à l'importance des réductions fiscales.
3. La position favorable du Québec devrait encore s'améliorer au cours des années à venir avec les réductions d'impôts sur le revenu qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2008 au Québec.